

accordée. La population de Lachine est d'environ 5,000 habitants.

M. MILLS (Bothwell) : Il est clair que c'est une dépense injustifiable. L'intérêt de \$18,000 est beaucoup plus que les revenus que nous percevons à cet endroit, sans compter qu'il faudra faire des dépenses pour l'entretien, l'éclairage, le chauffage et autres choses semblables, de ce bureau de poste. Il me semble qu'on ne peut aucunement justifier cette dépense à cet endroit.

L'honorable député de Jacques-Cartier (M. Girouard) dit qu'il se fait beaucoup d'affaires à Lachine, et que c'est un centre manufacturier; mais s'il en est ainsi, le revenu devrait percevoir plus qu'il ne perçoit, car les recettes n'atteignent pas la somme de \$800 par année, et elles sont de trois ou quatre cents dollars de moins que l'intérêt de la somme que nous dépensons pour construire ce bureau de poste, sans compter les dépenses d'entretien. S'il fallait suivre cette méthode d'une manière générale, les revenus du pays ne seraient pas suffisants pour répondre à toutes les demandes. C'est une dépense folle qu'on ne peut justifier aux yeux du public. Il est parfaitement vrai qu'elle n'a pas été faite dans l'intérêt public, ni pour répondre à un besoin public dans un centre de distribution. Dans tous les endroits où les revenus sont aussi faibles, on peut louer une maison, et les dépenses seraient beaucoup moindres pour le trésor public que si nous construisions un bureau de poste. Cette politique de construire des bureaux de poste dépendent de des endroits où les revenus sont si faibles, est tout à fait injustifiable. Je voudrais savoir comment on peut justifier cette dépense, quand nous avons déclaré à l'unanimité dans cette chambre, l'année dernière, que des édifices publics seraient construits dans les endroits où la population est la plus considérable, les revenus les plus forts et où il se fait le plus d'affaires.

M. GIROUARD : Je crois que l'honorable député ne se fait pas une idée juste des affaires postales à Lachine, quand il considère le montant de revenu que nous y percevons. Il doit savoir que Lachine se trouve à près de neuf milles de Montréal, et un grand nombre d'hommes d'affaires de Montréal achètent leurs timbres à ce dernier endroit et envoient leurs lettres par le bureau de Lachine; il est donc évident qu'il est nécessaire d'avoir un grand bureau de poste. Il est impossible de se passer d'un bureau de poste plus grand. On ne doit pas se baser sur le revenu dans le cas actuel, car la plus grande partie des revenus vient du bureau de Montréal.

M. SCRIVER : Evidemment, l'honorable député ne connaît pas le mode de perception du revenu dans les bureaux de poste. Il vient d'expliquer la raison pour laquelle le revenu du bureau de Lachine devrait être plus fort qu'il ne l'est actuellement, car le revenu se compte par les timbres sur les lettres déposés au bureau.

M. GIROUARD : Je vous demande pardon.

M. SCRIVER : Oh! oui; j'ai été maître de poste moi-même, et je sais que le revenu est calculé par les timbres apposés sur les lettres qui sont déposées au bureau.

M. FRASER : On ne peut blâmer personne de chercher à obtenir le plus qu'il peut pour son comté. Dans mon comté, il existe un bureau de poste où il se fait quatre fois plus d'affaires qu'à

Lachine, mais nous n'avons pas d'édifice public; le fait est que nous n'avons pas un seul édifice public dans tout le comté, parce que depuis 1867, ce comté a toujours élu un adversaire du gouvernement à l'exception de quatre années. C'est la raison pour laquelle nous n'avons jamais eu d'édifice public. Le fait qu'un marchand de Lachine achète ses timbres à Montréal, et dépose ses lettres à Lachine, devrait augmenter le revenu du bureau de Lachine, et cependant, on nous dit que ce bureau ne rapporte que \$700 par année. Dans notre ville, où il se fait trois fois plus d'affaires, nous serions heureux d'avoir un bureau de poste de \$2,000 à \$3,000. Je suis certain qu'il doit y avoir d'autres influences que celles de l'intérêt public, qui ont porté le gouvernement à dépenser \$18,000 dans une ville où la vente des timbres ne rapporte que \$50 par année. Doit-on dépenser cette somme à l'embellissement de Lachine? Je prétends que le gouvernement devrait avoir un édifice public dans chaque comté pour la douane et la poste. Mon comté est plus maltraité que tous les autres comtés. Dans le comté voisin, à Pictou, il y a un édifice public; il y en a aussi un autre à New Glasgow qui a coûté \$40,000 ou \$50,000; je ne m'oppose pas à cela, mais je voudrais qu'on mit plus de justice dans la distribution des deniers publics. Mon comté a une population de plus de 20,000 habitants et nous n'avons pas un seul édifice public. Je crois que le gouvernement devrait adopter une règle générale, au lieu de s'en rapporter aux députés ou aux gens des localités qui font signer des requêtes demandant ces édifices. Que le gouvernement examine les circonstances de chaque cas, et qu'il dépense les deniers publics dans l'intérêt public. Il n'y a pas un homme d'affaires en Canada qui approuverait une dépense de \$18,000 pour construire un bureau de poste qui ne donne que \$700 de revenu par année.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'honorable ministre a-t-il des explications à donner? Je lui ai demandé, s'il avait des raisons spéciales de demander ce crédit. Lachine est-il un de ces endroits où il se fait tellement d'ouvrage supplémentaire, en outre de ce qu'indiquent les recettes, que l'honorable ministre se croit justifiable de faire cette dépense?

M. HAGGART : En réponse à l'honorable député, je puis dire que la déclaration de mon honorable ami de Jacques Cartier (M. Girouard) est parfaitement exacte. Lachine a une population d'environ 5,000 habitants. Les rapports ne montrent pas la somme d'affaires qui s'y fait. Le revenu est calculé sur la vente des timbres, et la vente qui se fait à Lachine ne donne pas une idée juste du revenu de ce bureau au juste. L'honorable député de Huntingdon (M. Scriver) a fait complètement erreur quoiqu'il ait été maître de poste. Quelquefois, on fait un calcul à la fin de l'année dans le but de corriger les rapports, parce qu'il arrive parfois que des maîtres de poste achètent leurs timbres à des endroits où il s'en vend beaucoup, lesquels sont distribués autrement que par le bureau de poste, et ils cherchent à percevoir un revenu sur la vente de ces timbres. Je comprends facilement qu'à Lachine, où il y a une population de 5,000 habitants, il doit y avoir un fort revenu public. Je ne crois pas qu'on y perçoive des droits de douane, mais il doit s'y faire des affaires pour un montant beaucoup plus considérable que celui mentionné dans les rapports.